

Site AGsmallcaps : l'Autorité des marchés financiers rappelle les règles encadrant la diffusion de recommandations d'investissement, en particulier sur Internet

Conformément à sa mission de protection de l'épargne, l'AMF souhaite rappeler que la diffusion à l'attention du public de recommandations d'investissement doit respecter un cadre réglementaire permettant la claire identification de l'auteur des analyses produites et, le cas échéant, des positions prises antérieurement sur les titres concernés par la recommandation.

Le site internet AGsmallcaps se présente comme un site professionnel et publie des notes d'analyse signées sous un pseudonyme ou de manière anonyme. Or, l'article 315-2 du règlement général de l'AMF dispose : « *Toute recommandation d'investissement diffusée mentionne clairement et de façon bien apparente : 1° L'identité du prestataire de services d'investissement responsable de sa production, le nom et la fonction de la personne physique qui a élaboré la recommandation d'investissement ; 2° L'identité de l'autorité de régulation dont relève le prestataire de services d'investissement.* »

Ces dispositions s'appliquent à toutes les analyses diffusées depuis l'étranger quel que soit le statut de celui qui l'émet conformément à l'article 328-1 du règlement général de l'AMF.

L'AMF souligne l'importance du respect de cette règle de transparence car elle permet de garantir l'impartialité des recommandations et d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts de nature à porter atteinte à la protection des investisseurs. En conséquence, l'AMF recommande de ne pas prendre en considération les recommandations données par ce site, ni par aucun autre pour lequel l'auteur ne pourrait être clairement identifié.

L'AMF exerce une surveillance stricte de ce cadre réglementaire, d'autant qu'est susceptible de constituer un manquement fondé sur l'article 632-1 alinéa 2 du règlement général de l'AMF, la diffusion d'un avis sur une valeur cotée, sans indiquer simultanément la position prise préalablement sur cette même valeur.

Vous avez des questions, des interrogations ? Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.